

*Direction générale de l'urbanisme,
de l'habitat et de la mer*

**Circulaire n° 2007-21 du 21 mars 2007 relative
au Palmarès des jeunes urbanistes. Session 2007**

NOR : EQUU0790605C

Le directeur général à Mesdames et Messieurs les préfets de département (pour information) ; Mesdames et Messieurs les préfets de région (pour information) ; direction départementale de l'équipement (pour information) ; direction régionale de l'équipement (pour attribution) ; centre d'études techniques de l'équipement (pour information) ; centres interrégionaux de formation professionnelle (pour information) ; agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (pour information) ; DGPA (pour information) ; direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction (pour information) ; secrétaire général du Gouvernement (pour information) ; direction des affaires économiques et internationales (pour information) ; direction de la recherche et des affaires scientifiques et techniques (pour information) ; conseil général des ponts et chaussées (pour information) ; mission interministérielle d'inspection du logement social (pour information).

Le ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer organise en 2007 la deuxième session du Palmarès des jeunes urbanistes. Lancé en 2005, ce prix vise à récompenser, pour la qualité de leurs démarches et productions, de jeunes professionnels intervenant dans les différents domaines de l'urbanisme. Le ministère organisera la promotion de ces jeunes professionnels auprès de maîtres d'ouvrage et d'employeurs potentiels.

Le Palmarès des jeunes urbanistes s'organise, comme lors de la première session, sur une information, une animation et un examen des candidatures qui s'appuie sur le niveau régional grâce à une implication importante des DRE dans le processus.

Cette circulaire expose les objectifs du Palmarès des jeunes urbanistes, le processus mis en œuvre pour son organisation.

1. Objectif du Palmarès des jeunes urbanistes

a) Les objectifs généraux

Un règlement fixe les objectifs et les conditions de participation au Palmarès des jeunes urbanistes 2007.

Au regard des enjeux actuels de développement durable et équilibré des territoires, le ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer souhaite, au travers de ce Palmarès, valoriser les savoir-faire dans les différents domaines de l'urbanisme.

Le Palmarès sera également l'occasion de mettre en lumière la diversité des acteurs intervenant dans le processus de transformation des villes et des territoires. Les candidats seront issus de structures privées, de services des collectivités territoriales ou de leurs groupements, de services de l'Etat et de leurs établissements publics, de structures comme les agences d'urbanisme, les CAUE, les Pact Arim, etc. Ils exerceront en libéral ou seront salariés de structures privées ou publiques.

Les candidatures sont sélectionnées sur la base de dossiers qui peuvent être présentés individuellement ou en équipe.

Le règlement du Palmarès 2007 précise que les dossiers de candidature doivent être déposés en DRE avant le 13 juillet 2007, minuit, le cachet de la poste faisant foi.

b) La déclinaison des objectifs au plan régional

Les dossiers de candidatures doivent être envoyés à la direction régionale de l'équipement dans le territoire de compétence de laquelle se situe l'essentiel de leur travaux. Le recueil et la première analyse des candidatures seront ainsi réalisés au niveau régional. Ceci doit être l'occasion d'animer et de valoriser le milieu professionnel de votre territoire, dans la continuité de ce qui a été fait par vos services en 2005.

Ainsi, l'implication des directions régionales de l'équipement dans le Palmarès des jeunes urbanistes doit permettre de :

- Valoriser, auprès des élus, décideurs et maîtres d'ouvrage, de jeunes professionnels intervenant dans les différents domaines de l'urbanisme, tels que la rénovation urbaine, l'aménagement des grands territoires ruraux, le patrimoine architectural, urbain et paysager, les transports, le logement, la maîtrise de l'étalement urbain... Il s'agit de promouvoir l'appel aux urbanistes pour répondre aux questions toujours plus complexes posées par l'organisation du développement urbain ;
- Participer au débat et à la diffusion de la culture sur les questions urbaines, sur le cadre de vie et l'évolution de la société contemporaine et plus particulièrement sur le travail des professionnels dans la compréhension, la gestion et l'organisation de ces évolutions ;
- Promouvoir l'excellence dans le but d'améliorer la qualité des pratiques et des actions en urbanisme sur l'ensemble du territoire ;

- Mettre en valeur des professionnels qui interviennent tout le long du processus de fabrication du projet, dans toutes ses phases (de l'amont à l'aval) et à toutes les échelles pour éclairer toute la palette des travaux qui relèvent de l'urbanisme et qui concourent à la qualité du développement et de l'aménagement des espaces ;
- Rendre visible l'action des services de l'équipement dans le domaine de l'aménagement et notamment affirmer le rôle des DRE dans l'animation des professionnels de l'urbanisme sur leur territoire.

2. Le rôle du correspondant régional

Vous voudrez bien désigner un correspondant dans la DRE qui sera le référent de la DGUHC, qui mobilisera et qui animera, en liaison avec les DDE, les professionnels exerçant dans la région.

Le correspondant doit être en capacité de mobiliser rapidement en interne comme en externe des partenaires et de relayer efficacement les informations. Son rôle est central dans la mobilisation des différents professionnels du territoire.

Il assure la collecte de l'information des différentes démarches locales pour aider à faire émerger des candidatures de qualité, émanant tant des professionnels exerçant en libéral que de salariés au sein de structures privées, de services des collectivités territoriales ou de leur groupements, de services de l'Etat et de leurs établissements publics, de structures comme les agences d'urbanisme, les CAUE, les Pact Arim...

Il accompagne et conseille les candidats dans la formalisation du dossier.

Une réunion des correspondants régionaux sera organisée à la DGUHC en avril-mai 2007.

3. Une animation locale forte en complément de la communication nationale

La mobilisation des DDE, appuyées par leurs architectes et paysagistes conseils, pour repérer les jeunes professionnels prometteurs est primordiale. Elle doit permettre de faire connaître le Palmarès et de repérer les candidatures potentielles pour une information ciblée.

En outre, il peut être utile de réaliser régionalement une réunion de lancement de la démarche avec :

- les SDAP,
- les CAUE,
- les agences d'urbanisme,
- les Pact Arim,
- les associations régionales de professionnels, en particulier le CFDU,
- l'ordre régional des architectes,
- les maisons de l'architecture et tout autre lieu de diffusion sur la ville,
- les SEM intéressées de la région,
- les universités (DESS, Institut, ...) et les écoles nationales supérieures d'architecture,
- les représentants départementaux des Associations des maires de la région,
- les EPA,
- la presse locale.

Il s'agit de mobiliser des différents réseaux pour relayer au mieux l'information et atteindre ainsi le maximum de candidats potentiels.

Nous vous invitons à saisir l'occasion de rencontres (réunions ou débats) organisées par la DRE, ou d'autres structures intervenant dans le domaine de l'urbanisme et de l'aménagement, pour diffuser l'information sur le Palmarès. A cet effet, les vecteurs suivants peuvent être utilisés :

- Le site Internet local doit permettre de donner accès à l'information par un relais vers le site national. Vous solliciterez également les partenaires de votre territoire pour afficher cette information sur leur propre site.
- L'envoi par courrier électronique du règlement sous format PDF doit être faite largement vers les partenaires.
- La presse locale pourra utilement être mobilisée pour donner une résonance à la démarche.
- La DGUHC mobilise de son côté les réseaux nationaux des organisations professionnelles et des institutions capables de faire connaître la démarche. Les informations relatives au règlement et les informations d'ordre général sur le Palmarès des jeunes urbanistes seront sur le site Internet du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer (www.urbanisme.equipement.gouv.fr).

4. Le processus de sélection

Les lauréats sont désignés par un jury national, présidé par le directeur général de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction et composé de personnalités qualifiées dans le domaine de l'urbanisme. En amont, des commissions techniques régionales et une commission technique nationale préparent le travail du jury.

Dans ce cadre, il convient de constituer une commission technique, que vous présidez ou pour laquelle vous vous faites représenter, pour l'examen des dossiers reçus dans votre région. Cette commission peut rassembler les représentants des mêmes structures que suggérés pour la réunion de lancement. Le correspondant que vous nommez est membre de la commission régionale.

Cette commission technique régionale a pour objet de donner une appréciation technique sur les candidatures. Cet avis se traduit par un classement en trois catégories des candidats :

- A Candidatures de très bonne qualité
- B Candidatures de bonne qualité mais ne répondant que partiellement aux objectifs du palmarès
- C Candidatures qui ne s'inscrivent pas dans les objectifs du palmarès ou non conformes.

Le niveau régional doit donner un avis critique sur la réalité du travail et des qualités professionnelles des candidatures. La connaissance de terrain des services déconcentrés et les modalités de sélection localement mises en place doivent permettre de vérifier la sincérité de présentation des candidatures. Ce travail est d'autant plus important que le dossier est classé dans la catégorie « A ». Les CETE peuvent utilement être mobilisés pour le travail d'analyse des dossiers.

Les commissions techniques régionales se réunissent entre le 16 juillet et le 21 septembre 2007. Il sera possible d'organiser des commissions inter-régionales.

Les correspondants informent la DGUHC des candidatures reçues dans leur région via un tableau à envoyer le 20 juillet au plus tard au bureau des réseaux professionnels (DGUHC/MA2). (tableau ci-joint).

Une fois la commission régionale réunie et pour le 21 septembre au plus tard, un exemplaire de chaque candidature reçue est transmis par le niveau régional à la DGUHC accompagné de l'avis avec classement (A, B ou C) de la commission présidée par le DRE ou son représentant.

Une commission technique nationale étudie parallèlement les dossiers de candidatures pendant l'été. Elle se réunit à partir de la mi-septembre pour préparer le travail du jury national. A cette occasion, un représentant de chacune des commissions régionales ou inter-régionales (son président, rapporteur ou le correspondant régional) rapporte les candidatures reçues dans sa région devant la commission technique nationale.

Le jury national, présidé par le directeur général de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction et composé de personnalités qualifiées dans le domaine de l'urbanisme, se réunit à l'automne 2007 pour désigner les lauréats.

5. La valorisation des lauréats

L'annonce des résultats se fera à l'automne 2007 et donnera lieu à une cérémonie de remise jumelée avec celle du Grand Prix de l'urbanisme. La DGUHC publiera une plaquette et un ouvrage de présentation des lauréats, qui seront largement diffusés et organisera des actions de valorisation autour de cet événement.

L'ensemble des directions régionales de l'Equipement est invitée à organiser ou à susciter des événements de valorisation des lauréats du Palmarès (débat et expositions). Cette valorisation concernera l'ensemble des lauréats nationaux.

6. Le bilan de l'opération

Chaque DRE adressera à la DGUHC (bureau des réseaux professionnels MA2) un bilan de son implication dans cette 2^e session du Palmarès (nombre de dossiers de candidatures reçues, compte rendu de la commission technique régionale, actions de valorisation des lauréats).

La DGUHC dressera en 2008 le bilan national de cette session.

*Le directeur général de
l'urbanisme
de l'habitat et de la construction,
A. Lecomte*